
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE
L'INDUSTRIE

DECRET N° 75 / 463 du 25 Octobre 1975
portant nomination de Monsieur
DIBA William, Inspecteur de Sécurité
Sociale au Poste de Directeur
Administratif.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;
Vu la Loi n° 75-45 du 15 Mars 1975, instituant le Code
de Travail de la République Populaire du Congo;
Vu la Convention Collective du 1er Septembre 1974,
applicable au personnel de la Caisse Nationale de Prévoyance
Sociale;
Vu le Décret n° 74-242 du 24 Juin 1974 modifiant
l'arrêté n° 1925 du 28 Juin 1956 en ce qui concerne l'organisa-
tion et le fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance
Sociale;
Vu le Décret n° 75-20 du 8 Janvier 1975, portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du
Conseil des Ministres;
Vu le Décret n° 75-21 du 9 Janvier 1975, fixant la
composition des Membres du Gouvernement;
Sur proposition du Ministre du Travail après avis du
Comité de Direction et du Conseil d'Administration de la
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale au cours des travaux des
4, 6, 8 et 10 Septembre 1975;

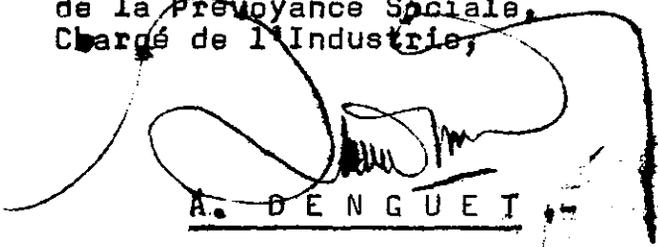
Le Conseil des Ministres entendu :

DECRET :

ARTICLE 1er. - Monsieur DIBA William, Inspecteur de Sécurité
Sociale est nommé Directeur Administratif de la Caisse Nationa-
le de Prévoyance Sociale (C.N.P.S.).

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet à compter de
la date de prise de service de l'intéressé dans ses nouvelles
fonctions, sera enregistré et publié au Journal Officiel de
la République Populaire du Congo./.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,
Chargé de l'Industrie,


A. DENGUET

BRAZZAVILLE, le 25 OCTOBRE 1975


H. LOPES .-